

Ecole maternelle « Les Comptines »
Charte d'engagement aux temps d'activités périscolaires « T.A.P »

La Communauté de Communes du Perche Rémalardais met en place, pour l'année scolaire 2014/2015 des Temps d'Activités périscolaires qui auront lieu **tous les lundis après la journée de classe, de 15h30 à 16h45** dans le cadre de la réforme scolaire. Ces T.A.P débiteront **le lundi 18 septembre 2014**. Au besoin jusqu'à cette date, la Communauté de Communes prendra en charge la garde des enfants sur ces plages horaires.

Les T.A.P visent à assurer un service en harmonie avec les rythmes de l'enfant et concourent à son épanouissement.

Ces activités sont facultatives et gratuites mais requièrent un engagement pour l'année scolaire.

L'enfant inscrit aux activités s'engage à être présent toute l'année. Tout enfant non inscrit ne pourra intégrer les T.A.P.

Les enfants sont sous la responsabilité de la Communauté de Communes s'ils sont inscrits aux T.A.P. et à l'inverse demeurent sous la responsabilité des familles s'ils n'y sont pas inscrits. Aussi la famille doit alors reprendre son enfant à 15h30 tous les lundis.

Une coordinatrice aura la charge de la bonne application des T.A.P, elle sera l'interlocutrice des familles.

Les enfants seront placés dans des groupes d'âge et ainsi bénéficieront de toutes les activités organisées tout au long de l'année scolaire.

Ces activités seront encadrées par des animateurs qualifiés et des intervenants extérieurs. En cas d'annulation de T.A.P, les enfants seront pris en charge par la CDC.

La Communauté de Communes se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement, des enfants :

- dont le comportement serait préjudiciable au bon fonctionnement des activités ou incompatibles avec les règles de vie collectives indispensables à l'organisation de ce temps.
- Dont les absences non justifiées et répétées perturberaient le bon fonctionnement de ces TAP.

Fonctionnement :

Les TAP se dérouleront tous les lundis de 15h30 à 16h45 dans les locaux scolaires ainsi que dans les équipements de la commune.

Les enfants scolarisés en Toute Petite Section et en Petite Section pourront continuer à faire la sieste avec possibilité de réveil échelonné suivi d'un temps d'activités :

- comptine, conte, chansons à geste, jeux de doigts, écoute musicale...

Tous les autres enfants participant aux TAP pourront bénéficier d'activités différentes tout au long de l'année scolaire. Un planning vous sera communiqué afin de vous informer du programme d'activités prévues pour votre enfant.

Les activités proposées sont les suivantes :

- Eveil corporel, ateliers ludiques (ex : Kapla), atelier création laine, poterie, activités manuelles, marionnettes, sportives, jeux de société...

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à contacter le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes à Dorceau.

Céline Ruyet, Directrice du Service Jeunesse et scolaire au 02/33/25/44/85, ou Karine Debray, coordinatrice des TAP au 02 33 25/51/77 [mail : centredeloisirs@percheremalardais.fr](mailto:centredeloisirs@percheremalardais.fr)

**FICHE D'INSCRIPTION AU TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)
ECOLE MATERNELLE LES COMPTINES**

Enfant :

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Classe :

Date de naissance :

- Assistera aux activités Périscolaires
 N'assistera pas aux activités Périscolaires.

Parents :

Père : Mère :

Nom et prénom : Nom et prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Tél travail :

Tél portable et domicile :

Mail :

N° CAF ou MSA :

Quotient familial :

Je soussigné(e)

- autorise mon enfant à sortir de la structure, lors des activités sous la surveillance du personnel encadrant.
 oui non
- autorise la Communauté de Communes à utiliser mon adresse mail pour me transmettre des informations concernant les TAP
 oui non
les infos générales de la Communauté de Communes (News letters)
 oui non
- autorise la Communauté de Communes à prendre des photos de mon enfant et à les publier
 oui non
- autorise mon enfant à rentrer seul après les T.A.P.
 oui non

Engagement Charte T.A.P.

Madame, Monsieur,....., responsable de l'enfant,
a pris connaissance de la charte d'engagement et s'engage à la respecter.

A, le

Signature,